

## Lettre aux porteurs des parts R et G du FCP FOURPOINTS EQUILIBRE

Code ISIN

Part R FR0010905661

Part G FR0013392636

Paris, le 24/02/2025

### Objet : MUTATION DU FCP FOURPOINTS EQUILIBRE

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « FOURPOINTS EQUILIBRE » (ci-après le « Fonds » ou le « FCP ») et nous vous remercions de votre confiance.

Nous souhaitons vous informer de l'évolution de votre Fonds selon les termes et conditions de l'opération décrite ci-dessous.

#### Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La société de gestion du Fonds Amplegest, dans le cadre de la refonte de la gamme des fonds de la société de gestion, a décidé d'effectuer différentes modifications, notamment :

- Changement de dénomination du fonds
- Changement de dénomination des parts R et G
- Création d'une nouvelle part IC
- Introduction d'un mécanisme de Gates
- Modification des modalités et conditions des souscriptions et rachats
- Modification du niveau de risque
- Modification de la stratégie d'investissement du fonds, de l'objectif de gestion et du profil de risque.

Les modifications des bornes maximums d'exposition sur les différentes classes d'actifs comme la diminution de l'exposition maximum aux marchés actions fait évoluer le profil de risque de moyen à faible.

Par ailleurs, le Comité de Direction de la société de gestion a également décidé, lors de sa réunion du 03/09/2024, **de fusionner le fonds LATITUDE PATRIMOINE dans le fonds NOVA PATRIMOINE (ex : Fourpoints Equilibre)**. Cette fusion résulte de l'absorption de la société Fourpoints IM par Amplegest à la fin du mois de juin 2024 et traduit la volonté d'Amplegest de rationaliser sa gamme de fonds diversifiés.

Ces modifications sont détaillées ci-après avec les principales différences « avant » et « après ».

## Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces opérations entrent en vigueur le 08/04/2025.

**Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.**

**Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturant pas de frais de sortie**

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

## Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/ risque de votre investissement ?

- **Modification du profil rendement/ risque** : Oui
- **Augmentation du profil rendement/ risque** : Non
- **Augmentation potentielle des frais** : Oui
- **Ampleur de l'évolution du profil rendement/ risque** : Très significatif<sup>1</sup>



## Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

- **Pour les personnes physiques**, en application de l'article 150-0 B du Code Général des Impôts, la plus-value d'échange bénéficie du régime du sursis d'imposition jusqu'à la cession des parts dans la mesure où la soulte perçue ne dépasse pas 10% de la valeur des titres reçus à l'échange. Cette condition est vérifiée pour tous les porteurs puisqu'il n'y a pas de versement de soulte, les titres échangés étant décimalisés.
- **Pour les personnes morales** soumises à l'impôt sur les Sociétés, la plus-value résultant de l'échange de titres est soumise aux dispositions de l'article 38-5 bis et aux règles applicables en vertu des dispositions de l'article 209-0 A du Code Général des Impôts.

## Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez actuellement des parts et le futur fonds ?

<sup>1</sup> Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

# AMPLEGEST

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

**Tableau comparatif des éléments modifiés :**

	Avant FOURPOINTS EQUILIBRE	Après NOVA PATRIMOINE
<b>Régime juridique et politique d'investissement</b>		
<b>Objectif de gestion*</b>	L'objectif de gestion est d'obtenir une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à 4 % pour la part R et à 4,80% pour la part G sur la durée de placement recommandée de 3 ans, par la gestion discrétionnaire de l'allocation et de l'exposition du portefeuille aux différentes classes d'actifs. La gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et notamment actions, obligations. Cet objectif de performance ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds.	Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à 3,5% par an (part AC), 3,7% par an (part FC) et 4,3% par an (part IC) sur la durée de placement recommandée.
<b>Prise en compte de critères extra-financiers dans la méthode de gestion</b>	Article 6	Article 8
<b>Création d'une Parts</b>	-	Création d'une nouvelle part IC

<b>Modification du profil de rendement/risque*</b>			
<b>Niveau de Risque/rendement sur une échelle de 1 à 7</b>	3		2
<b>Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques* :</b>	<b>Liste avec les fourchettes d'expositions</b>	<b>Liste avec les fourchettes d'expositions</b>	
Exposition aux marchés actions	[0% - 100%]	[0% - 65%]	-
Exposition en petites et moyennes capitalisations	[0% - 10%] petite capitalisation (inférieure à 1Md€)	[0% - 30%] (petites capitalisations (<150 millions €) moyennes capitalisations (<1md €))	+
Exposition sur les marchés émergents via les actions	[0% - 10%]	[0% - 30%]	+
Exposition aux marchés de taux	[0% - 100%]	[0% - 120%]	+
Exposition en titres spéculatifs 'high yield'	[0% - 10%]	[0% - 50%]	+
Fourchette de sensibilité	Non mentionné	[-1 et +8]	+

50 boulevard Haussmann  
75009 PARIS

Tel : +33 (0)1 40 67 08 40  
Fax : +33 (0) 1 40 67 08 41  
[www.amplegest.com](http://www.amplegest.com)

Agrément AMF GP 07-000044  
Numéro d'immatriculation ORIAS : 08 046 407  
SAS au capital de 1 638 790 €- RCS Paris 494 624 273-  
Code NAF 6630Z

# AMPLEGEST

Exposition sur les marchés émergents via les instruments de taux	[0%]	[0% - 50%]	+
Investissement en parts ou actions d'OPCVM	[50% - 100%]	[20% - 100%]	+

Frais			
Frais de gestion financière	1.6% Part R TTC 0.8% Part G TTC	Part AC : 1,50% TTC maximum Part FC : 1,30% TTC maximum Part IC : 0,70% TTC maximum	
Frais de fonctionnement et autres services		0.10% TTC max	
Frais indirects	2.5% TTC	0,50% TTC maximum	
Commission de surperformance	Part R : 12% de la surperformance au delà de 4% annualisés Part G : 12% de la surperformance au delà de 4,80% annualisés	Part AC : 20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà 3,5% l'an Part FC : 20% TTC de la surperformance au-delà de 3,7% l'an Part IC : 20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 4,3% l'an	
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	2.5% maximum	Part AC : 2% maximum Part FC : 2.5% maximum Part IC : Néant	

Modalités de souscriptions/Rachats		
Plafonnement des rachats*	Non	Plafonnement à partir du seuil de 5%
Règlement des rachats	J + 3	J + 2
Centralisation des ordres	10h30	11h30
Code Isin	Part R : FR0010905661 Part G : FR0013392636	Part AC : FR0010905661 Part FC : FR0013392636 Part IC : FR001400WLK9

Informations pratiques		
Dénomination	FOURPOINTS EQUILIBRE	NOVA PATRIMOINE

\*Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 20/02/2025.

50 boulevard Haussmann  
75009 PARIS  
Tel : +33 (0)1 40 67 08 40  
Fax : +33 (0) 1 40 67 08 41  
[www.amplegest.com](http://www.amplegest.com)

Agrément AMF GP 07-000044  
Numéro d'immatriculation ORIAS : 08 046 407  
SAS au capital de 1 638 790 €- RCS Paris 494 624 273-  
Code NAF 6630Z

## Éléments clé à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus du fonds ainsi que le Document d'Information Clé mis à jour au jour de l'opération sur le site internet de Amplegest [www.amplegest.com](http://www.amplegest.com) ou d'en faire la demande auprès de :

**AMPLEGEST**  
**50, boulevard Haussmann**  
**75009 PARIS**

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

**Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.**

**Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturant pas de frais de sortie.**

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marie Vandermarcq Saltiel  
Présidente  
Amplegest



